



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL du 10 novembre 2023

**Formulaire à remplir et à présenter OBLIGATOIREMENT, avec votre licence, à votre bureau d'émargement
le 10 novembre 2023**

Je soussigné(e) Madame / Monsieur

Président(e) du club

Participe à l'Assemblée Générale du District

Ne participe pas à l'Assemblée Générale du District et donne pouvoir

POUVOIR

Le Président donne pouvoir, en choisissant l'une des deux options suivantes :

Option 1 : représentation par un licencié de mon club (licence à présenter OBLIGATOIREMENT)

En mon absence, je donne pouvoir à l'un(e) de mes licenciés,

Madame / Monsieur

afin de représenter mon club lors de l'Assemblée Générale du District et de participer aux élections selon l'article 4 du Règlement intérieur du DYF au paragraphe 6 de l'Annuaire du DYF.

Ou

Option 2 : représentation par un licencié d'un autre club (licence à présenter OBLIGATOIREMENT)

En mon absence, je donne pouvoir à

Madame / Monsieur

licencié(e) du club et représentant ce club,

afin de représenter mon club lors de l'Assemblée Générale du District et de participer aux élections selon l'article 4 du Règlement intérieur du DYF au paragraphe 6 de l'Annuaire du DYF.

Rappel : selon l'article 4.2, paragraphe 6 du règlement intérieur de l'annuaire du District, **un seul pouvoir par club.**

Cette option n'exclut pas l'amende prévue à l'article 6-2 du Règlement intérieur du DYF au paragraphe 6 de l'Annuaire du DYF et confirmé chaque saison par le Comité de Direction du DYF en ligne 5-17 du barème des amendes.

Fait à : Nom, Prénom du Président
Signature (OBLIGATOIRE) et cachet du club (OBLIGATOIRE)

Application de l'amende pour absence à l'Assemblée Générale en cas de POUVOIR non-conforme